

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026****N°DCM-2026-037****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**

Instauration d'une servitude de passage sur la voirie reliant l'avenue Pierre Marcault au Chemin de l'Arboretum

Parcelle communale A n°895

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absente ayant donné un pouvoir :** Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

**Absent :** néant.

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

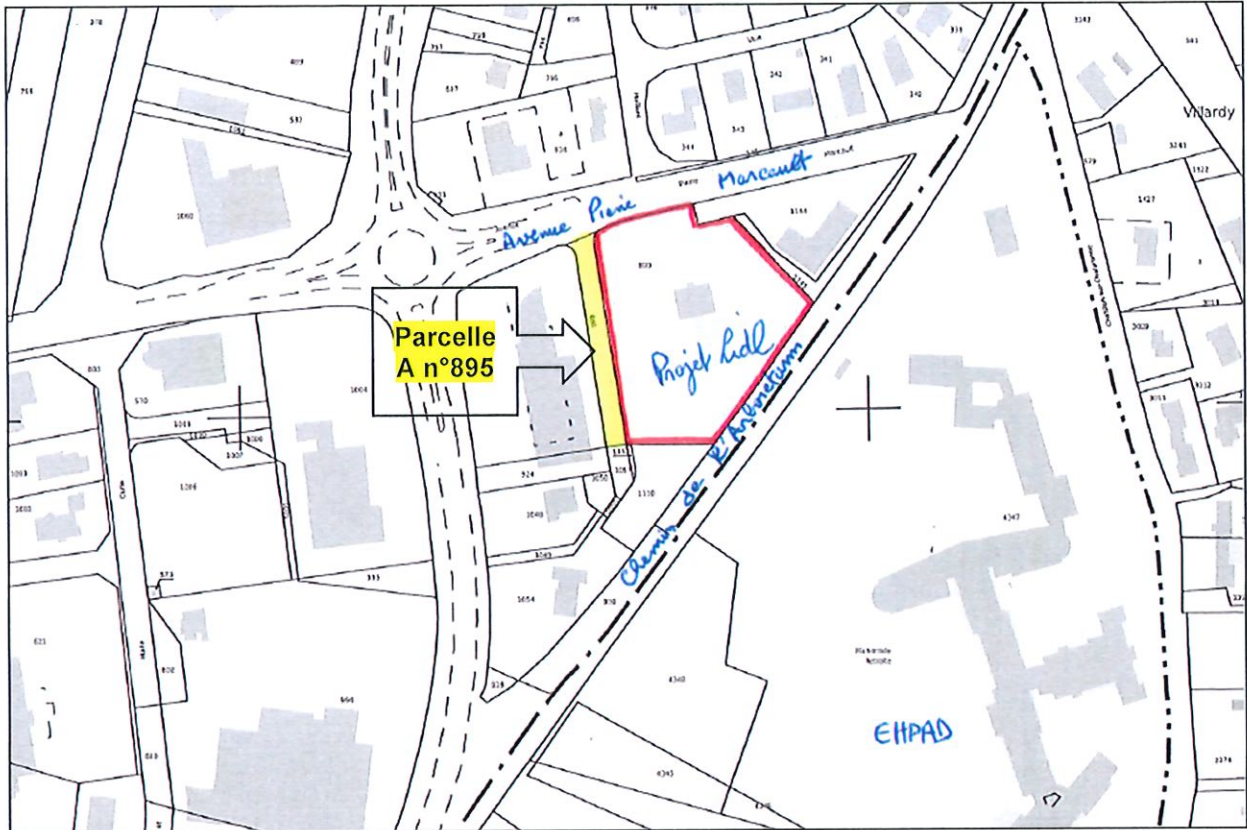
Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables ;

Considérant que la parcelle communale cadastrée section A n°895 lieudit « Maillard », appartenant au domaine privé de la Commune, est ouverte à la circulation publique des véhicules et assure la desserte routière entre l'avenue Pierre Marcault (supermarché Netto) et le Chemin de l'Arboretum (crèche intercommunale Domb'Eveil) ;

Considérant que le permis de construire pour la construction d'un bâtiment commercial à l'enseigne Lidl au 6205 avenue Pierre Marcault a été délivré le 3 novembre 2025. Le projet prévoit une surface de vente de 997,60 m<sup>2</sup>, l'installation de 750 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur toiture, la réalisation d'un parking de 72 places et l'implantation de 43 arbres ;

Considérant qu'afin de permettre l'accès au site par les véhicules de livraison du supermarché, l'enseigne Lidl a demandé à la Commune de lui accorder une servitude de passage sur la parcelle A n°895 (servitude déjà existante pour les véhicules desservant le supermarché et la station-service de l'enseigne voisine Netto) ;

... / ...



**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour) :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer devant notaire, avec la société Lidl (38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER), la servitude de passage concernant la parcelle communale cadastrée section A n°895, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Fabienne BAS-DESFARGES

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **14 AVR. 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **14 AVR. 2026**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.